

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY

26 et 28, rue du Général de Gaulle

Tél. : 03.21.24.83.50.

DIRECTION : PIERRE CAMIER

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Madame, Monsieur,

Le Directeur de l'Ecole Municipale de Musique de la Ville de Saint-Laurent-Blangy, vous informe qu'il prendra les nouvelles inscriptions pour l'année scolaire 2011 – 2012 à l'Ecole de Musique au 26, rue du Général de Gaulle à Saint-Laurent-Blangy (face à LIDL)

- le **MARDI 06 et JEUDI 08 Septembre 2011 de 17H00 à 20H00**
- le **MERCREDI 07 Septembre 2011 de 14H00 à 20H00**

Inscriptions en classe d'Eveil Musical à partir de 5 / 6 ans.

Inscriptions en classe de Formation Musicale à partir de 7 ans (obligatoire).

Inscriptions en classe Instrumentale à partir de 7 ans (selon choix Instrumental)

Ados et Adultes

Les élèves étudieront dès la **Première année** de Formation Musicale un instrument de leur choix dans les disciplines suivantes :

- Flûte ; Hautbois ; Clarinette ; Saxophone ; Trompette ; Cornet ; Cor d'harmonie ; Trombone ; Tuba ; Percussions ; Batterie.

OU à partir de la **Deuxième année** de Formation Musicale dans les disciplines suivantes : Guitare (*) ; Guitare basse ; Piano (*) (*) effectif de classe limité

TARIFS 2011/ 2012 : DROIT D'INSCRIPTION : 27,95 € POUR TOUS

PARTICIPATIONS MENSUELLES SUR TROIS TRIMESTRES SCOLAIRES (fixées par Délibération du Conseil Municipal du 13 Avril 2011)

AGE	Domiciliés à St-Laurent-Blangy			Domiciliés à l'extérieur		
	Participant activités Harmonie Municipale	non-participants activités Harmonie Municipale	Instrument spécial : piano, guitare	Participant activités Harmonie Municipale	non-participants activités Harmonie Municipale	Instrument spécial : piano guitare
- 18 ans	6.90 €(*)	13.80 €	19.60 €	14.75 €(*)	39.65 €	46.45 €
+ 18 ans	10.70 €(*)	21.40 €	25.50 €	21.65 €(*)	52.00 €	58.95 €

Doublement des tarifs pour le deuxième instrument étudié.

(*) : avec obligation de participer **activement aux répétitions** et aux **5 manifestations patriotiques**
des : 11 novembre 2011, 19 mars 2012, 21 avril 2012, 08 mai 2012 et 14 juillet 2012

Les droits d'inscriptions sont dus en cas de désistement.

Tout trimestre commencé est dû également.

La mise à disposition d'un instrument pourra être consentie lors de la première année d'apprentissage suivant les disponibilités et moyennant une participation mensuelle de **9.10 € et 13.60 € pour les extérieurs** Un abattement de 25% pour les élèves domiciliés dans la commune sur le droit d'inscription et la participation mensuelle par élève et par instrument pour chacun des membres d'une même famille dès lors que 3 de ses membres sont inscrits.